



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet :
Délibération pour
Sollicitation Fonds
De Concours
Intercommunal
DGMA Géomètres

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025

N°18

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric

Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Mr ALZIEU Marc

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mr MITTENAERE Johnny

Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :

Mr ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

La commune a effectué une étude sur la topographie des réseaux par la Sté DGMA SELAS Géomètres de la Place St Martin en vue de sa rénovation pour un montant de 1 900,00€ HT.

Mme Le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Fonds de Concours de la Communauté des Communes Grand Orb à hauteur de 50% du montant HT. Cette somme sera divisée comme suit.

PART PRISE PAR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES	950 ,00€
PART RESTANTE POUR LA COMMUNE	950,00€

Le Conseil Municipal, ouï la proposition de Mme Le Maire, valide la demande de subvention à la Communauté de Communes de Grand Orb.

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire

TOLUAFE Sylvie

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr